



Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion d'échanger sur le contexte budgétaire de la collectivité. Les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales imposent de présenter, dans ce rapport, un certain nombre d'éléments financiers :

- Les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la Commune.
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Une « étude relative à l'impact pluriannuel » sur les dépenses de fonctionnement, des opérations d'investissement exceptionnel.

De plus, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants, de faire mention, dans le rapport du DOB, des objectifs d'évolution, en valeur, des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de la dette). Ces dispositions placent ce débat au cœur de la procédure budgétaire pour permettre d'informer les élu(e)s sur la situation économique et financière de leur collectivité, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 15 avril.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le budget du CCAS est un budget de fonctionnement. Il n'est donc porté aucune dépense d'investissement ni besoin de financement. De plus, l'ensemble du personnel est rémunéré sur le budget Ville et mis à disposition du CCAS. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel figurent donc au budget communal.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune.

Cette année est particulière, car nous sommes toujours en période de pandémie. Nous devons donc redoubler d'effort dans l'accompagnement des plus fragiles tout en sachant que les manifestations et les actions collectives sont soumises à l'évolution de la crise sanitaire.

Il est donc nécessaire que les membres du Conseil d'administration procèdent à ce débat qui répond aux objectifs suivants :

- ✚ Rappeler quel est le contexte national et local
- ✚ Dresser le bilan des actions 2021 et ouvrir le débat sur le contexte local et les orientations financières qui permettront de préparer le vote du Budget Primitif 2022 qui aura lieu à la fin du mois de mars en établissant une projection pour les années suivantes.

Nous vous soumettons les informations qui ont vocation à servir de base à la discussion, sachant que les décisions n'interviendront qu'au budget primitif de l'exercice budgétaire 2022.

I- Le contexte économique et social national et local :

1) Le contexte national : (source loi de finances 2022)

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021) le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation.

La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devraient permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %).

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 prévoit des ouvertures d'autorisations d'engagement sur la mission « Plan de relance », pour un total de 1,2 Md€. Elles ont vocation à couvrir des dépenses dont l'objet et le rythme sont compatibles avec les impératifs de mise en œuvre rapide de déploiement du plan France Relance et ses objectifs. En premier lieu, ces ouvertures visent à accroître le soutien de l'État à l'emploi (pour 0,5 Md€), par le renforcement des dispositifs de formation professionnelle (revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et dispositifs du Plan d'investissement dans les compétences) et par un soutien complémentaire de l'État à Pôle emploi. En deuxième lieu, ces ouvertures permettront la prise en charge de plusieurs dépenses concourant à la modernisation et aux investissements du ministère de l'intérieur (pour 0,4 Md€). En troisième lieu, un effort supplémentaire est prévu en matière d'infrastructures de transport notamment fluvial et ferroviaire (pour 0,2 Md€). Enfin, ces ouvertures permettront un renforcement du soutien à la recherche civile et militaire (pour 0,1 Md€).

Plusieurs expérimentations sont poursuivies pour lutter contre le chômage : "territoires 0 chômeurs longues durées", et pour l'accompagnement des jeunes : "un jeune, une solution".

La priorité donnée à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap est réaffirmée avec 430 M€ de crédits budgétaires, en stabilité par rapport à 2021.

L'Etat maintient par ailleurs un niveau d'effort important sur les dispositifs de contrats aidés avec des engagements de près de 800 M€ prévus en 2022. L'Etat continue de soutenir la montée en charge des emplois francs dédiés aux demandeurs emploi en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui ont été généralisés sur tout le territoire depuis 2020, avec des engagements à hauteur de 387 M€ prévus en 2022 (contre 317 M€ en 2021 et 224 M€ en LFI 2020). Ce budget « socle » de 13,4 Md€ dédié à la politique de l'emploi est complété par un effort de financement additionnel de 0,5 Md€ dans le cadre de la mission « Plan de relance », au-delà des crédits nécessaires au financement des dispositifs de France Relance initiés en 2021 (2,7 Md€), en faveur de la formation professionnelle, de l'alternance et de Pôle emploi. S'agissant du champ Travail, des crédits spécifiques sont dégagés en PLF 2022 à hauteur de 12 M€ afin d'accompagner la mise en œuvre des principales mesures prévues par la loi 2 août 2021 « pour renforcer la prévention en santé au travail » ainsi que l'accompagnement du Plan Santé au Travail 4 (2021-2024) en cours de finalisation.

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale.

Quelques éléments prépondérants du contexte social : (source INSEE- portrait social 2021)

En raison de l'épidémie de Covid-19, **le nombre de décès en France** s'est fortement accru en 2020 et au premier semestre 2021 : + 9,1 % toutes causes confondues en 2020 et + 7,3 % au premier semestre 2021 par rapport aux périodes équivalentes de 2019.

Les risques de décéder ont augmenté dès 35 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, tandis que la mortalité des plus jeunes, surtout celle des hommes, a baissé compte tenu de l'effet « protecteur » des confinements. L'espérance de vie à la naissance a reculé de 0,5 an pour les femmes et 0,6 an pour les hommes en 2020, essentiellement du fait de la hausse de la mortalité des personnes de 70 ans ou plus.

La perte d'espérance de vie en 2020 affecte en particulier les régions les plus touchées par les deux premières vagues de l'épidémie : Île-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France, mais aussi Mayotte, qui a cumulé épidémies de Covid-19 et de dengue.

De décembre 2020 à février 2021, neuf mois après le premier confinement décidé à la suite de la première vague de l'épidémie de Covid-19 en France, **le nombre de naissances** a fortement baissé par rapport aux trois hivers précédents. Les inquiétudes liées au contexte sanitaire et économique ou encore l'accès difficile voire impossible aux centres de procréation médicalement assistée ont pu conduire un certain nombre de personnes à reporter ou abandonner leur projet de parentalité. Le recul de la natalité a été plus marqué dans les départements particulièrement touchés par la première vague de l'épidémie, pour la plupart situés dans le nord et l'est de la France.

L'épidémie a également eu des impacts indirects sur la **santé de la population**, en raison notamment des conséquences pour le système de soins. Le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a diminué de 13 % en 2020, avec la déprogrammation de soins non urgents, un non-recours probable pour certaines maladies comme le cancer, mais aussi une baisse des accidents et des maladies infectieuses hors Covid-19. L'activité des soins de ville a diminué, surtout lors de la première vague. La santé mentale s'est dégradée, notamment chez les jeunes adultes.

Sous l'effet de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de ses répercussions économiques, les revenus primaires des ménages (revenus d'activité et du patrimoine) ont fortement diminué en 2020 : les salaires bruts versés ont reculé de 4,1 %, le revenu mixte des indépendants hors subventions d'exploitation de 8,0 % et les revenus nets de la propriété de plus de 12 %.

Néanmoins, cette baisse a été compensée par le repli des prélèvements sur le revenu et l'accroissement des aides et prestations sociales versées aux ménages et aux travailleurs indépendants, à la fois via l'utilisation à grande échelle du dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, via les dispositifs habituels de protection sociale déjà existants (allocations chômage, minima sociaux, etc.) et via des mesures exceptionnelles (fonds de solidarité pour les indépendants, aides exceptionnelles aux ménages les plus démunis, etc.). Grâce à ces aides publiques, et en dépit du recul inédit de l'activité économique, le pouvoir d'achat des ménages s'est en moyenne maintenu en 2020. Par rapport aux récessions économiques passées (1973, 1993 et 2009), cette crise se distingue à la fois par son intensité mais aussi par l'ampleur des politiques publiques déployées pour en limiter les effets sur le pouvoir d'achat des ménages. Toutefois, les ménages ont fortement réduit leur consommation (- 6,5 % en valeur par rapport à 2019), avec la limitation des déplacements et des restrictions imposées à certaines activités (transport, culture, restauration, tourisme, etc.). En conséquence, leur taux d'épargne a fortement augmenté : il atteint 21,4 % du revenu disponible en 2020, contre 15,1 % un an plus tôt.

Les jeunes face à l'épidémie : Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie. Les jeunes adultes de moins de 30 ans risquent moins que leurs aînés de développer une forme grave de Covid-19 et d'en décéder. Cependant, leur état de santé mentale s'est nettement dégradé sous l'effet de la crise sanitaire et de ses impacts sociaux et économiques. En mai 2020, la prévalence des syndromes dépressifs a fortement augmenté chez les 18-29 ans, tandis qu'elle est restée stable aux âges plus élevés. En 2020, le taux d'emploi des 18-24 ans baisse de 1,7 point par rapport à 2019 et celui des 25-29 ans de 1,3 point, alors qu'il reste stable pour les 30-64 ans (+ 0,2 point). Les jeunes en emploi début 2020 sont aussi plus souvent passés par du chômage partiel ou technique : en mai 2020, c'est le cas de

46 % des 18-24 ans, contre 35 % des 25 ans ou plus. Au deuxième trimestre 2021, la part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation demeure plus élevée qu'avant-crise.

La crise liée à l'épidémie de Covid-19 a affecté de manière inédite les étudiants. Les mesures visant à limiter la circulation du virus ont eu des répercussions sur leurs conditions d'apprentissage et ont pu fragiliser la situation financière des plus précaires d'entre eux. Le recours à l'aide spécifique ponctuelle – destinée aux étudiants confrontés à de graves difficultés financières – a fortement augmenté pendant les confinements et reste à un niveau inhabituellement élevé au premier semestre 2021.

2) Le contexte local :

La Ville de Septèmes les Vallons a une capacité de désendettement située entre **3 et 4 ans**, démontrant ainsi une gestion efficace tout en développant des projets d'envergure tels que la construction d'une cuisine centrale aux normes Bâtiments Durables Méditerranéens.

Le budget 2022 est un budget contraint en raison des efforts demandés conjointement aux dépenses imputrescibles liées à la pandémie.

Quelques chiffres clés pour Septèmes les Vallons (base INSEE) :

Population :

Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2019	10 933	soit	
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2020	11 094		161 habitants de plus
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2021	11 153		59 habitants de plus
(+2,01 % en 2 ans)			

Statistiques INSEE :

En 2018, 11 058 habitants. 34,7 % de la population a moins de 30 ans (35,7 % en métropole) et 26,1 % est âgée de 60 ans et plus (25,9 % en Métropole).

- Nombre de ménages : 4 509
- Part des ménages fiscaux imposés sur le revenu : 51 % (51,9 % métropole)
- Taux de pauvreté : 16 %
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 74,2 % contre 70,5 % sur le territoire de la métropole
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 14,8 % (14,3 % sur le territoire de la Métropole Aix Marseille)

Parmi les personnes de plus de 15 ans non-scolarisées, 32,2 % des Septémois sont sans diplôme ou titulaires au plus d'un BEPC (28,6 % dans la métropole). À partir du baccalauréat, les femmes sont plus nombreuses à être diplômées (45,6 % femmes et 38,2 % hommes).

II- Le CCAS, une équipe au service des Septémois :

Le CCAS de la Ville anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les objectifs du CCAS :

- Agir en faveur et aux côtés des septemois les plus vulnérables,
- Organiser les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles,
- Favoriser l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics,
- Accompagner les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses,
- Développer des actions collectives (gérer son budget, adopter des éco gestes, prévention santé...),
- Soutenir l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs
- Impulser ou participer à des dynamiques partenariales, au service de la solidarité.

A ces objectifs se rajoutent ceux qui ont été induits par la crise sanitaire à savoir :

- Accompagner les publics les plus fragiles dans la démarche vaccinale
- Renforcer les mesures de maintien à domicile
- Renforcer le dispositif de veille pour les plus vulnérables, les plus isolés.

Les effectifs du CCAS sont de 5 personnes en équivalent temps plein recrutées par la Ville et mis à disposition du CCAS :

1 directrice

1 conseillère en économie sociale et familiale en charge des mesures ASELL poste financé par le Département depuis aout 2015

3 agents d'accueil, dont chacun est spécialisé plus particulièrement sur un pôle : seniors et petite enfance, logement, emploi et insertion.

1 conseillère numérique recrutée en octobre 2021 par le biais du plan FRANCE RELANCE. Le poste de cet agent est entièrement financé par le biais des services de l'Etat pendant 2 ans.

L'accueil des publics a perduré durant toute la crise sanitaire et le CCAS reçoit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

L'enjeu 2022 réside d'une part dans le recrutement de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui devra remplacer notre travailleur social qui part à la retraite, d'autre part dans le déploiement du poste de conseiller numérique et enfin dans la valorisation du poste d'un agent d'accueil suite à la réussite du concours catégorie B.

III- Bilan des actions mises en œuvre en 2021 et perspectives pour les années à venir :

Les administrés en difficulté se tournent naturellement vers le CCAS car il représente un échelon de proximité et devant la pression des demandes, il est nécessaire de nouer des partenariats avec un ensemble d'acteurs (institution, association...).

En 2021, nous avons enregistré beaucoup de demandes liées au maintien à domicile ainsi qu'à l'accompagnement vis-à-vis de la vaccination. En revanche, l'aide au transport demeure en deçà du niveau atteint en 2019, sans doute en raison de la diminution des déplacements des seniors depuis le début de la pandémie.

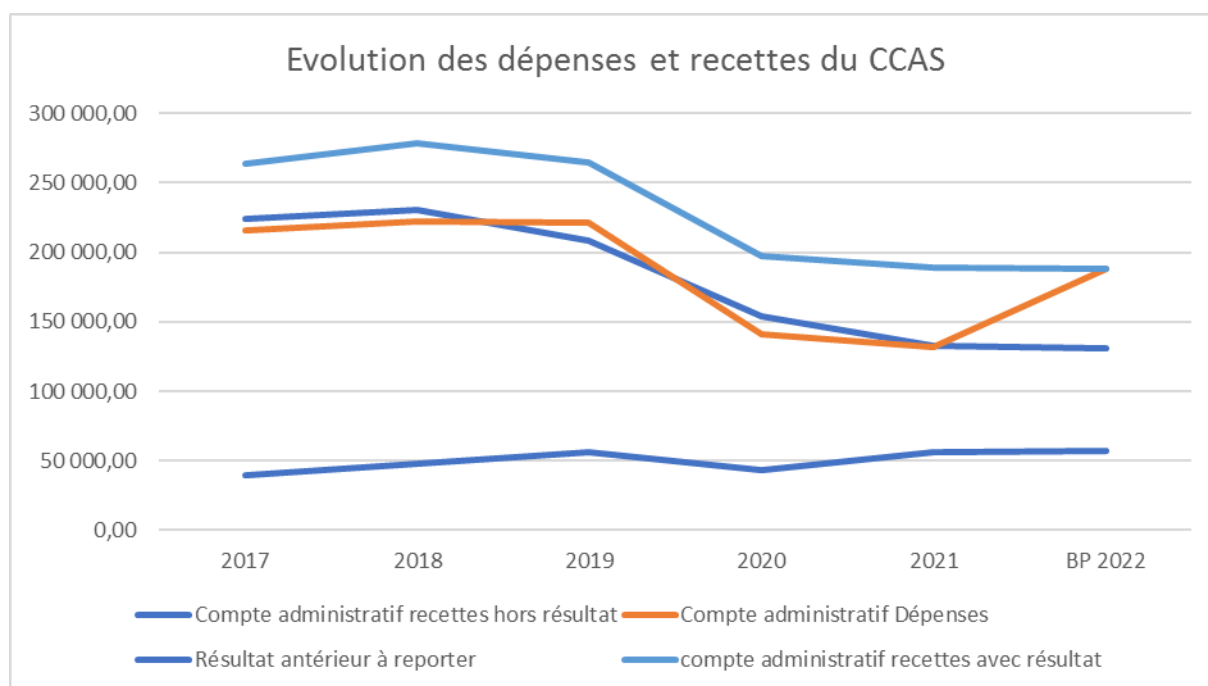
Répondre à l'urgence sociale est un enjeu au quotidien, un devoir de solidarité envers nos administrés, un gage d'équité. De nombreuses demandes portent également sur l'obtention d'un logement qui corresponde à la situation familiale et financière et sur l'accompagnement aux démarches administratives qui se trouvent complexifiées du fait de l'éloignement progressif d'un certain nombre de service public : Caisse d'Allocations Familiales, sécurité sociale, caisses de retraites...

Pour 2022, la préparation budgétaire se situe toujours dans un contexte particulier en raison de la pandémie. Il est difficile de savoir quand nous pourrons reprendre nos animations comme le Noël des enfants ou le traditionnel repas des seniors du mois de juin. Certaines interventions comme les sessions du café poussette septémiois la fréquentation des espaces restaurants seniors témoignent d'une baisse notable de fréquentation.

Nous nous adapterons au fur et à mesure de l'évolution et des décisions ministérielles.

A- Evolution des Dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS :

ANNEE	Compte administratif Dépenses	Compte administratif recettes hors résultat	Résultat antérieur à reporter	compte administratif recettes avec résultat
2017	215 904,26	223 781,98	39 927,17	263 709,15
2018	222 325,50	230 944,96	47 804,89	278 749,85
2019	221 488,38	208 131,35	56 424,35	264 555,70
2020	141 169,80	154 445,28	43 067,32	197 512,60
2021	132 114,12	132 952,93	56 342,80	189 295,73
BP 2022	188 000,00	130 818,39	57 181,61	188 000,00



Le résultat de l'exercice est repris au budget primitif suite au vote du Compte administratif. On peut constater que les recettes et les dépenses de fonctionnement ont chuté en 2020 (-36,26 % en dépenses et -25,80 % en recettes) suite à l'annulation des festivités pour la partie dépenses (repas

des seniors) et pour les 2 parties, à la baisse de fréquentation des espaces seniors. Pour l'année 2022, la reprise de ces activités sera provisionnée au Budget primitif même si le contexte reste très incertain afin d'être préparé à une reprise.

B- Situation des aides aux familles et perspectives :

I. Les besoins alimentaires :

L'insécurité alimentaire est « une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

Dans son rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France, le Secours catholique dresse un constat alarmant, celui que notre pays ne réunit pas les conditions d'un accès digne, serein et universel à l'alimentation. Si les confinements et la crise sanitaire ont certes provoqué un choc budgétaire supplémentaire chez les familles les plus pauvres, c'est une tendance mesurée sur le temps long qui doit nous alerter, celle d'une insécurité alimentaire qui toucherait près de 10 % de la population, notamment chez de nombreux travailleurs, retraités et étudiants dont on ne doit ignorer ni la détresse sociale, ni les risques sanitaires que supposent de tels déficits d'alimentation.

1. Chèques d'accompagnement personnalisé et aide alimentaire :

Ils sont destinés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Il s'agit d'un secours accordé une fois par an et renouvelable à titre exceptionnel. Ces chèques permettent ainsi d'éviter une rupture de ressources et de pallier à une situation difficile. En 2021, le budget a représenté 15 000 € pour 100 familles dont 25 ont eu recours à ces chèques à 2 ou 3 reprises.

En 2022, il semble opportun de reconduire cette action avec un budget plus important de **17 000 euros** et de le maintenir sur les 4 années à venir car en ce début d'année nous constatons une pression plus importante des demandes ainsi que le décrivent les associations intervenant dans ce domaine (attente du versement des indemnités de sécurité sociale, rupture RSA, attente de versement de retraite, chômage, séparation...).

Le CCAS travaille en partenariat avec le Secours populaire et le Secours Catholique.

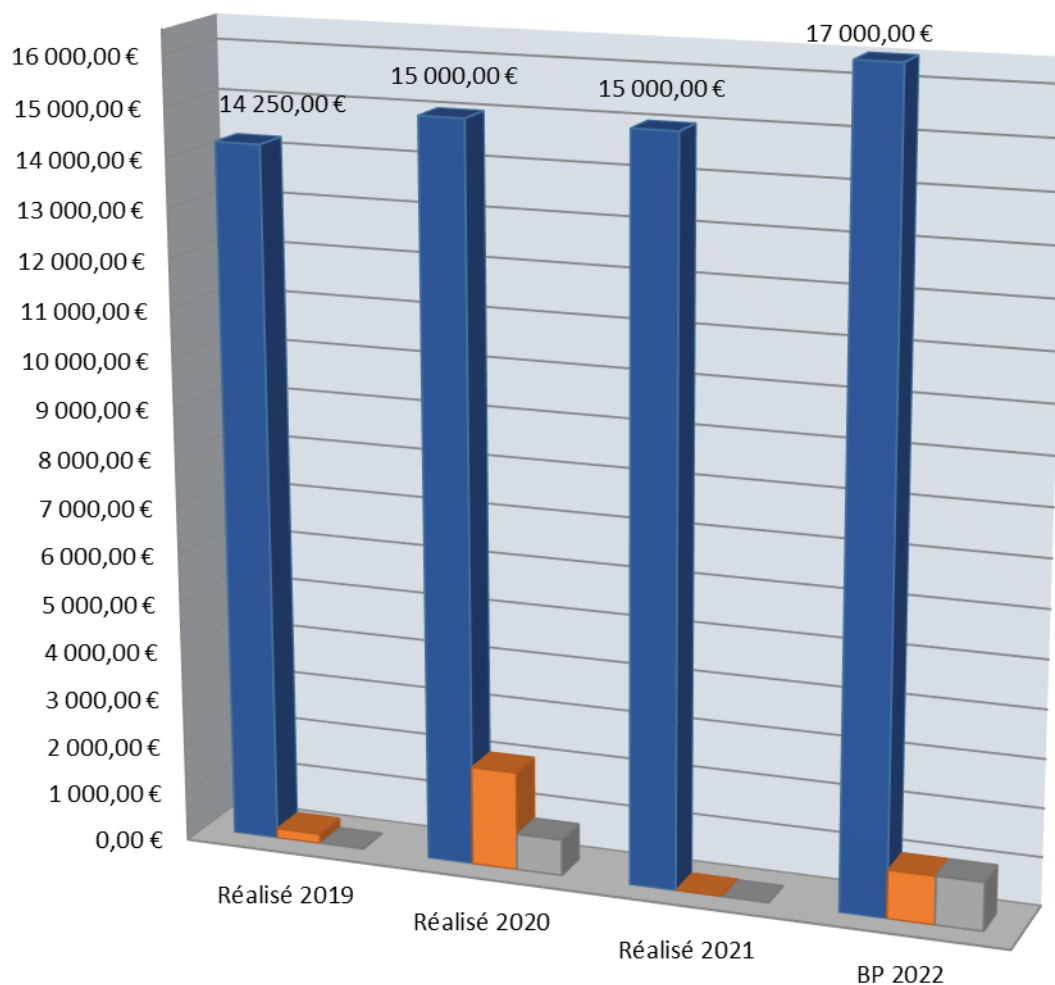
Le CCAS confectionne lui aussi des colis alimentaires.

Parce que l'aide alimentaire seule n'aide pas à viser l'autonomie, l'équipe du CCAS travaille à l'accompagnement comme un levier pour retrouver le chemin de l'autonomie et de l'émancipation. Pour cela, nous avons des actions d'accompagnement sur la gestion d'un budget en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et nous travaillons aussi lorsque c'est possible un retour vers l'emploi en lien avec l'accompagnateur du PLIE.

2. Secours d'urgence :

En 2021, cela a représenté 14,80 €. Cela correspond à l'achat de pâtes et de riz pour la confection des colis alimentaires. 15 colis alimentaires ont été confectionnés par le CCAS. Les secours d'urgence sont utilisés quelquefois pour aider à l'achat de matériel d'hygiène.

Evolution du budget pour les aides à la famille



	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
■ CAP	14 250,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €
■ Secours d'urgence	205,00 €	2 035,90 €	14,80 €	1 000,00 €
■ Autres secours	0,00 €	750,00 €	0,00 €	1 000,00 €

La ligne autre secours comporte les aides exceptionnelles accordées aux familles en situation de handicap. En effet, il est possible de déposer une demande au CCAS sur un reste à charge lié à la situation. Par le passé, nous avons contribué à l'achat de matériel adapté ou au financement du supplément pour un accompagnateur dans le cadre d'un centre de loisir. En 2020, la somme de 750 euros a été destinée à financer des cours de gymnastique appropriés pour une enfant en situation de handicap

II. Le logement :

Le logement fait partie intégrante des besoins primaires de protection et de sécurité. Il est la condition première de l'autonomie personnelle et familiale. Il est le premier maillon de l'intégration dans la vie sociale et professionnelle. L'habitat est donc un espace indispensable à chacun pour construire son histoire, ce qui justifie sa reconnaissance en tant que droit.

1. Travail pour lutter contre la précarité énergétique :

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec le pôle solidarité EDF. Nous recevons des alertes pour nous informer des personnes en difficultés menacées de coupure. 43 familles ont été invitées à venir au CCAS (55 en 2019, 50 en 2020) pour étudier ensemble la situation afin d'apporter des solutions : échéancier, dossier à constituer auprès du Fonds de solidarité au logement....

13 plans d'action ont été mis en place.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale recrutée dans le cadre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement reçoit les administrés en difficulté signalés par le pôle solidarité EDF et c'est souvent l'occasion d'établir un diagnostic plus approfondi et de déceler des situations délicates nécessitant un suivi plus régulier.

Le CCAS a également accès à des portails pôle solidarité pour deux fournisseurs EDF et ENGIE permettant les échanges d'informations et les protections pour les demandes d'aide financière et /ou les délais de paiement sur les dossiers des familles.

En 2021, 9 dossiers Fonds de Solidarité Logement ont été instruits pour un montant de dette de 4 733,78 €. Toutes les demandes ont reçu un accord favorable pour un montant total de 1 963.00 €.

La mise en place d'un FSL dans chaque département a été rendue obligatoire par la loi du 31 mai 1990 dite loi Besson. Ce Fonds est destiné à aider les personnes et familles défavorisées à accéder à un logement indépendant ou à se maintenir dans les lieux en cas d'impayés locatifs, par l'octroi d'aides financières. Il prend également en charge les mesures d'accompagnement social lié au logement nécessaires à l'insertion de ces personnes comme par exemple les dettes d'électricité.

2. Fonds de proximité eau :

Ce fonds, mis à disposition par les services de la Métropole, peut être sollicité par le CCAS auprès de la Société des Eaux Marseille Provence Métropole en positionnant des familles en difficulté pour le règlement de leur facture d'eau.

Cette année, 4 familles en ont bénéficié pour un montant total de 1 435,14 euros.

Nous poursuivrons cette action. La convention a été conclue jusqu'en 2029.

3. Lutte contre les expulsions :

Afin de limiter les expulsions, il est nécessaire d'intervenir le plus en amont possible, de préférence dès le premier impayé de loyer afin de trouver des solutions qui permettent de rétablir la situation. La Commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes homologuée CCAPEX par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a examiné 105 situations qui ont été évoqués lors des 5 séances CCAPEX en 2021. Cette commission est composée des différents services sociaux du secteur ; sont représentés le CCAS, la Maison de la Solidarité de Gardanne, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association AAI et les bailleurs. Hors séance, 9 situations concernant des locataires du parc privé et 2 situations du parc social ont nécessité l'intervention en tant que médiateur du secrétariat CCAPEX.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui intervient sur le dispositif ASELL apporte une vraie amélioration dans la prise en charge des familles en difficultés :

En 2020, 14 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement en mesure ASELL Généraliste, et 6 familles en mesure ASELL Renforcé.

En 2021, 18 ménages ont été identifiés en ASELL Généraliste et 6 familles en ASELL Renforcé.

Autres accompagnements :

En 2020, 1 famille en rupture a également reçu une aide exceptionnelle sollicitée auprès de l'UGAF du Conseil Départemental pour un montant total de 300 €, une demande a été refusée.

En 2021, un accord de 300.00 € pour une personne en rupture de ressources.

Le dispositif AMASE (Allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance) a été sollicité pour 3 familles avec enfants : 2 réponses favorables pour un montant total de 1 100.00 € et une demande a été refusée.

Il faut souligner qu'au-delà des mesures ASELL, le fait pour le CCAS de compter dans son équipe un travailleur social apporte aux administrés un suivi de proximité qui est indispensable : Constitution de dossiers, ouvertures de droit, accompagnements au tribunal...

La prise en charge des administrés septémois a été ainsi améliorée.

4. Charte inter bailleurs :

Un travail a été engagé depuis 2015 avec les bailleurs du territoire. La crise sanitaire a quelque peu freiné les rencontres mais il est prévu de reprendre les diagnostics en marchant début d'année 2022

5. Convention de Lutte contre l'Habitat Indigne :

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur qui a conduit la Ville à signer une convention le 26 octobre 2017. Le CCAS est engagé dans le comité de pilotage et participe à ce dispositif, notamment sur le volet accompagnement social des familles.

46 signalements ont été enregistrés depuis 2018. 8 dossiers sont en cours actuellement.

C - Situation des aides pour l'enfance et la jeunesse et perspectives :

L'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul.

Aussi, l'enfant doit faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique. C'est dans cette optique que des textes proclamant la protection de l'enfant et de ses droits ont été adoptés.

Faire avancer le droit des enfants signifie travailler au bien-être de tous.

Les droits de l'enfant sont des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie décent.

C'est à ce titre que le CCAS a engagé un certain nombre de dispositifs :

1. Restauration scolaire :

Le CCAS accorde, sous critère de ressources, soit la gratuité soit la demi gratuité de la restauration scolaire afin que les enfants puissent bénéficier d'un repas équilibré dans la journée. L'aide a été accordée à 75 familles en 2021 contre 68 familles en 2020. En 2020, 7 405,00 € ont été consacrés à la restauration scolaire pour 4 992 repas contre 9 296,25 € pour 6 414 repas en 2021. (Il faut rappeler que les écoles ont été fermées durant le 1^{er} confinement en 2020)

Depuis la rentrée 2017, Monsieur le Maire, par le biais de son CCAS, a sollicité auprès des services de l'Etat une subvention pour la restauration scolaire des enfants de familles réfugiées accueillies au Centre d'Accueil et d'Examen de Situation (anciennement Hôtel HECO).

En 2021, 1752,50 euros pour 21 familles et nous avons reçu une subvention de 3 530,00 euros.

Un projet de tarification modulée est à l'étude au niveau de la Ville. Lorsque ceci sera adopté en conseil municipal, il faudra réfléchir à la réorganiser notre intervention auprès des familles.

Pour l'instant, il est proposé de maintenir **17 000 euros** pour les gratuités et demi gratuités ainsi qu'un budget de **2 500 euros** pour les enfants du CAES (subventionné par l'Etat)

2. Aide à la classe de découverte :

Une aide votée en conseil d'administration en février 2014 est attribuée aux familles en difficulté pour les frais restant à leur charge pour le paiement des classes de découverte.

En 2021, les classes de découverte ont été annulées en raison de la pandémie. Par ailleurs, une délibération avait été prise pour apporter une aide aux séjours sans nuitée mais nous n'avons eu aucune demande.

Il avait été proposé de maintenir une inscription budgétaire de 1 000 euros sur plusieurs années. En raison de la pandémie, les sorties scolaires sont pour l'instant assez rares et une inscription à hauteur de **500 euros** semble suffisante.

3. Aide à l'inscription aux Centres de Loisirs septémois :

Les seuils pour ouvrir les droits aux familles sont ceux de l'aide à la restauration.

La participation du CCAS complète celle de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2021, cela a représenté **998,40 € pour 12 familles** pour l'A.L.S.H. du Centre Social de la Gavotte Peyret, et aucun versement pour l'ALEES.

Le centre aéré ALEES ayant été fermé une partie de l'année en raison de la pandémie.

Il est proposé de conserver l'inscription budgétaire à hauteur de **2 300 euros**.

4. Noël des enfants :

Chaque année un arbre de Noël est organisé avec un spectacle, la distribution d'un jouet et d'un goûter aux enfants issus de familles avec de petites ressources. En 2021, comme en 2020, il n'a pas été possible d'organiser notre manifestation de la même manière en raison des mesures sanitaires et des préconisations du gouvernement d'éviter tout regroupement. Néanmoins ce sont 77 enfants qui ont bénéficié d'un jouet et d'un sachet goûter. Le foyer de l'enfance a également été invité à venir retirer 10 jouets pour les enfants qui y sont accueillis.

Pour rappel le foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'**Enfance**. Les objectifs d'un placement en **Foyer de l'enfance** sont d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale. ...Lorsque l'enfant a moins de 3 ans, nous facilitons autant que possible son intégration dans les effectifs d'une des crèches municipales.

Il est proposé de maintenir une inscription budgétaire à hauteur de 3 000 euros sur les prochaines années.

5. Aide au transport pour les étudiants boursiers :

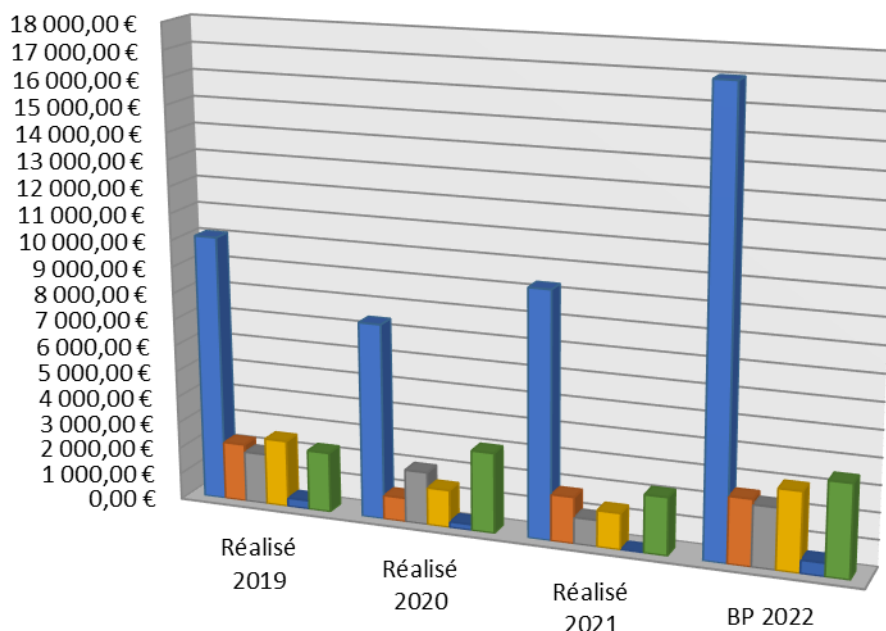
Ce dispositif a été mis en place à la suite d'un travail mené avec le Comité d'Orientation sur l'Emploi pour établir quels étaient les obstacles à l'obtention d'un premier emploi : il en ressort que l'absence de diplôme était l'un des freins principal et il nous a semblé utile de mener une politique incitative d'aide aux étudiants.

Attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes septemois lors de la poursuite de leurs études, le CCAS a mis en place ce dispositif en 2013 afin de faciliter les déplacements vers les universités et les études post bac.

En 2021, 2 180 € ont été consacrés à 10 familles pour l'achat de cartes de transport contre 14 l'année précédente.

Nous vous proposons de reconduire cette action en 2022 et les années suivantes avec un budget de **3 500 euros**.

Evolution du budget pour les aides aux enfants et aux étudiants



	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
■ restauration scolaire	10 087,50 €	7 405,00 €	9 296,25 €	17 000,00 €
■ restauration réfugiés	2 207,50 €	905,00 €	1 752,50 €	2 500,00 €
■ centre de loisirs	1 923,60 €	1 995,60 €	998,40 €	2 300,00 €
■ Noël des enfants	2 539,49 €	1 419,90 €	1 369,07 €	3 000,00 €
■ Classe découverte	318,50 €	217,50 €	0,00 €	500,00 €
■ Transport étudiant	2 280,00 €	3 040,00 €	2 180,00 €	3 500,00 €

D - Situation des aides aux seniors et perspectives :

L'isolement social des personnes âgées est devenu un véritable problème de santé publique en France Plus les seniors connaissent une situation économique difficile, plus les risques d'isolement augmentent : moins de sorties, moins d'activités, plus de stress et la tendance au repli sur soi augmente. Nous avons constaté que la pandémie a aggravé le phénomène. Le CCAS a donc réalisé à de nombreuses reprises en 2020 et en 2021 des campagnes téléphoniques. Ceci permet d'être en veille active auprès de nos publics.

2022 verra la mise en œuvre de 2 nouvelles permanences pour accompagner les administrés et leurs famille : Geronto nord et France Alzheimer.

France Alzheimer :

En effet, lors du prochain Conseil municipal, la commune sera appelée à se prononcer en faveur d'une adhésion à la charte "Ville aidante" de l'association France Alzheimer et maladies apparentées. Depuis 1994, la structure se mobilise pour répondre aux besoins des malades et de leurs familles, mais aussi pour sensibiliser l'opinion publique sur une pathologie qui concerne près de 1,3 millions de personnes en France avec 225 000 individus supplémentaires diagnostiqués chaque année.

Considérant la nécessité de mener des actions d'accompagnement sur son territoire en direction des familles et des malades souffrant d'Alzheimer, Septèmes souhaite ainsi démontrer son intérêt et son engagement en faveur de la qualité de vie de ces personnes et de leurs proches aidants, pour l'émergence d'une société plus inclusive.

À des fins d'information, une nouvelle permanence gratuite se tient au CCAS, sur rendez-vous, chaque 1er mardi après-midi du mois. L'objectif est aussi d'accompagner et/ou d'orienter les usagers concernés, tant au niveau de la formation des aidants que du soutien des personnes malades.

D'autres initiatives sont à l'étude. Comme l'organisation d'un "Café Mémoire" dans un lieu ouvert à tous, pour rencontrer l'antenne locale de l'association tout en faisant émerger les échanges et les rencontres au cœur de la ville. Un travail de co-construction dont nos différents supports de communication rendront compte.

En ce qui concerne le Pôle Geronto Nord, le partenariat permettra de :

- Travailler en collaboration avec l'équipe du CCAS sur les situations « complexes » des personnes âgées habitant Septèmes les Vallons,
- Evaluer et analyser les demandes, les besoins et leur contexte : recueil de données auprès de la personne âgée, la famille, et prévoir une visite à domicile si nécessaire afin de proposer une réponse adaptée,
 - Mobiliser le réseau, les ressources territoriales et les dispositifs existants afin de les mettre au service des usagers et de leurs aidants,
 - Elaborer, avec l'accord et la participation de l'utilisateur, et avec accord de celui-ci, un plan de préconisation et si besoin un plan d'intervention coordonnée en collaboration avec les acteurs de la prise en charge,
 - Accompagner les usagers et leurs aidants dans la recherche de solution et aider à la prise de décision ainsi que dans l'élaboration de leur projet de vie La mission de l'Assistante de Coordination dans la définition de « situation complexe »
- Proposer une visite à domicile pour évaluer de manière globale la situation décrite par le demandeur
 - Recueillir et analyser les éléments sur plusieurs motifs : rupture de soins, problématique de logement, pas d'ouverture de droit à la retraite, problématique de maintien à domicile, dettes, isolement social, ... une aide à la décision et à la définition des besoins peut s'engager.

1. Repas pris aux restaurants seniors :

Depuis 2020, le nombre de repas pris sur ces espaces est en forte diminution, en premier lieu du fait de la fermeture des espaces restaurant depuis le premier confinement en mars 2020, puis après

la réouverture, de la fermeture du restaurant Jeannette CRESPI du fait de l'occupation de la salle par les scolaires. Ce sont seulement 1 303 repas pris en 2021 contre 2 482 repas en 2020. Le coût pour le CCAS une fois la participation du rationnaire déduite s'élève à 1 523,90 euros en 2021 (3 007,60 euros en 2020).

Une ligne budgétaire de **15 000 euros** pour 2022 est envisagée.

2. Portage de repas :

Avec la téléassistance, le portage de repas contribue au maintien à domicile de nos administrés et avec la fermeture des espaces restaurants, une partie des administrés se sont reportés sur le portage de repas à domicile. Le CCAS a participé à hauteur de 27 523,80 euros contre 26 442,01 euros en 2020. Nous comptons 72 bénéficiaires

Une prévision de **26 000 euros pour 2022** semble nécessaire

3. Gratuité des transports RTM pour les personnes âgées de plus de 65 ans, non imposables avant toutes déductions fiscales :

L'achat de cartes TRANSPASS a représenté 15 185,80 euros en 2021 contre 14 182 euros en 2020. On note une forte baisse de la dépense budgétaire car nous enregistrons beaucoup moins de déplacements de la part des usagers.

Ce dispositif contribue, hors période de crise sanitaire, à maintenir une certaine mobilité, à apporter une aide financière sur le coût du transport lorsque les seniors se rend par exemple auprès du médecin ou encore aux activités organisées sur les espaces seniors

Pour pallier une éventuelle reprise des déplacements chez les seniors, **20 000 euros** sont à prendre en compte pour 2022.

4. Aides au chauffage :

L'augmentation des prix des fluides a impacté de façon notable les seniors disposant de petites retraites et l'augmentation du prix de l'électricité en 2022 va accentuer cette tendance. En 2021, une délibération augmentant à la fois les plafonds et les montants accordée a été votée.

17 995 € d'aide au chauffage ont été octroyés à 71 familles en 2021 et **18 000 euros** seront à prévoir en 2022.

5. Téléassistance :

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental. Le prestataire qui succède depuis 2016 à Mondial Assistance est VITARIS.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation depuis quelques années.

En Mars 2020, le conseil d'administration s'est prononcé pour une tarification sociale afin de favoriser l'installation des téléassistances pour les personnes disposant de faibles ressources. Le coût de la téléassistance s'est élevé à 10 864 euros pour 10 772 euros de facturation. Le nombre de bénéficiaires est de 133 en 2021.

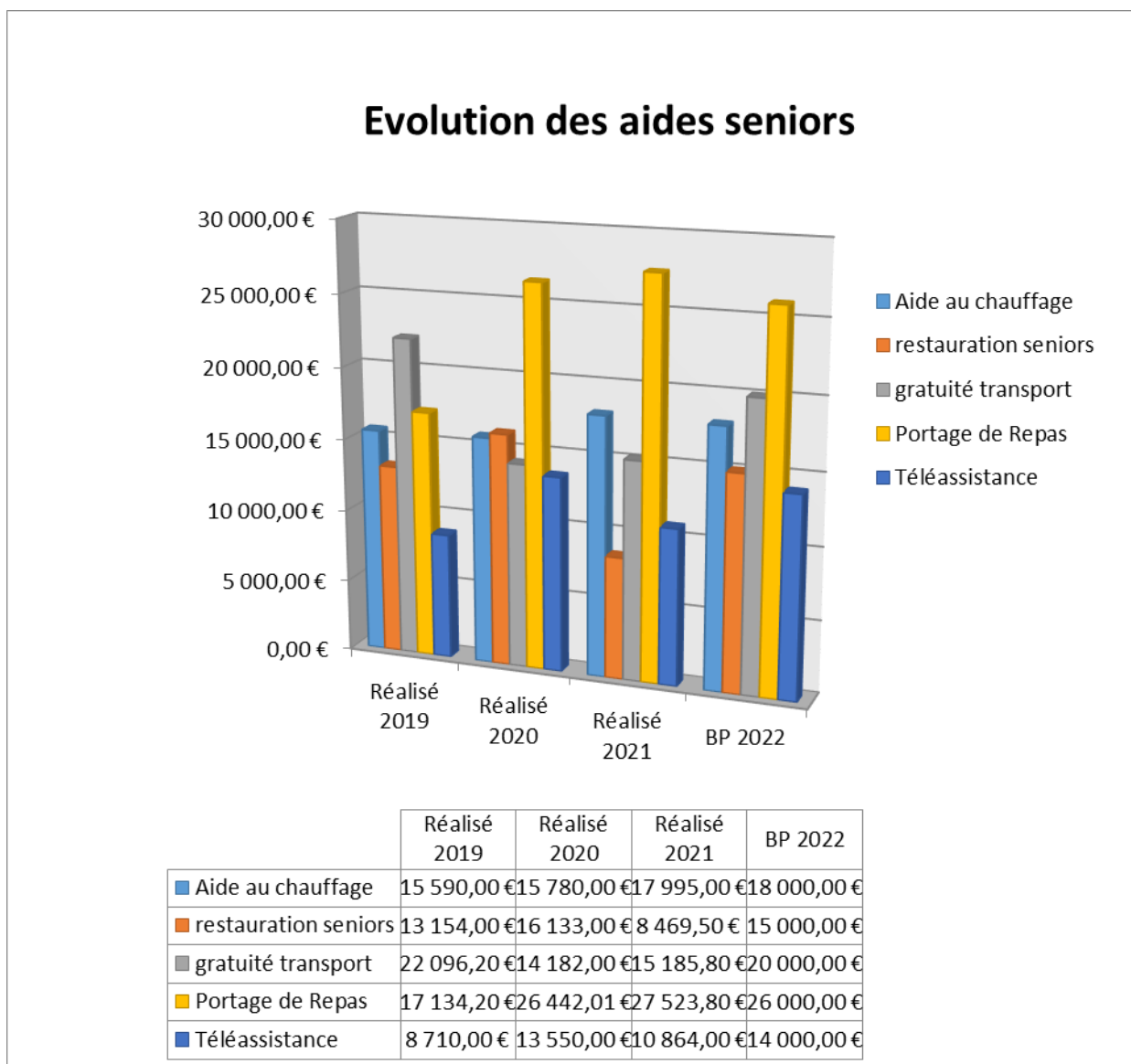
Pour faire face à l'augmentation des usagers, une prévision budgétaire de **14 000 euros** est envisagée en 2022.

6. Aide Personnalisée à l'Autonomie et demandes d'aide sociale :

39 dossiers d'APA et 21 dossiers d'aide sociale ont été remis par le service.

18 demandes d'aide sociale ont fait l'objet d'un placement en maison de retraite ou en foyer spécialisé. 3 dossiers de maintien à domicile pour des demandes d'aide-ménagère.

Le CCAS est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 4 604 euros pour les frais de gestion administrative de ces dossiers.



7. Le secours d'urgence des seniors :

Il serait également utile de prévoir une ligne budgétaire pour un secours d'urgence de **500 euros**.

8. L'aide à la complétude des dossiers retraite :

Depuis 2019, le CCAS est un interlocuteur référencé auprès de la CARSAT. Un agent du ccas a été formé afin d'accompagner les seniors dans la complétude des dossiers retraite.

9. Le repas des seniors :

Le repas des seniors qui se déroule au mois de juin et le **colis de Noël** représentent des moments attendus de convivialité et de lien social pour toute une génération de septémois. En 2021, comme en 2020, nous n'avons pu maintenir la manifestation.

Il est proposé de prévoir une inscription de **20 000 euros** comme les années précédentes.

10. Colis de fin d'année :

La distribution a repris dans chaque club seniors dans le respect des mesures barrières.

Le cout s'est élevé à 19 868 euros pour 1 260 colis ainsi que pour les friandises de la maison de retraite du Chêne Vert.

Il est proposé en 2022 d'inscrire la somme de **22 000 euros** et de maintenir cette ligne à hauteur sur les années suivantes

11. Portage de livres à domicile :

En lien avec le service culture, cette action a pour objectif de renforcer le lien social et de permettre à la personne empêchée de se rendre à la bibliothèque de profiter d'ouvrages adaptés à sa situation (livres en gros caractères). Une équipe de 4 bénévoles a été formée en 2013 à la bibliothèque départementale. Cette année, 7 personnes ont bénéficié de cette action dont 5 résidents du Chêne Vert et 2 septémois.

E – Autres Actions du CCAS :

✓ Bilan du Micro Crédit :

Une convention a été signée entre le CCAS et CREA SOL. Il s'agit de prêts destinés à des personnes exclues du système bancaire et de prêts professionnels destinés à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise.

Concrètement, les services du CCAS ont la possibilité d'établir un dossier qui sera soumis à CREA SOL qui décidera de la recevabilité de la demande.

- Le montant maximum pouvant être demandé est de 5 000 euros.
- Les domaines d'intervention sont :
 - l'emploi et la mobilité (formation professionnelle, stage, permis de conduire, acquisition d'un moyen de locomotion)
 - la famille (financement des études, de l'internat, de cautions scolaires ou universitaires, frais d'obsèques)
 - la santé (soins médicaux)
 - le logement (1ers mois de loyers, dépôt de garantie, déménagement, dettes locatives)
 - l'équipement (matériel électroménager et mobilier, remplacement de chauffage, matériel informatique, matériel pour handicapés ou personnes dépendantes)

Sont exclus : les rachats de crédit, les faillites civiles, besoin en trésorerie, financement de projet autre.

Pour les créations d'entreprise, le CCAS transmet les demandes sur une plateforme car cela nécessite une étude et un accompagnement plus approfondi, en particulier pour établir un prévisionnel de l'activité et délivrer des connaissances en matière de gestion.

Le micro crédit vise à participer à l'insertion de l'administré et à contribuer à une amélioration de sa situation.

En 2021, nous avons enregistré 2 demandes dont une a été accordée pour financer l'achat d'un véhicule et l'autre refusée car la situation bancaire de la personne et les nombreux incidents qui apparaissaient sur son compte ne permettaient pas à Créa Sol d'apporter une réponse favorable.

Nous poursuivrons cette action en 2022.

E - Situation des aides aux personnes en situation de handicap et perspectives :

La question de la place, des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue en enjeu sociétal si l'on souhaite prôner un vivre ensemble qui se base sur la singularité la réciprocité et la promotion de ce qui nous est commun.

La Ville a délibéré pour octroyer un abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes porteuses d'un handicap. Cette mesure n'était pas connue des administrés. Une information a été diffusée par le CCAS dans le SeptéMois et 13 personnes se sont manifestées pour bénéficier de cet abattement.

Il est utile de prévoir une somme de **1 000 euros**, ligne budgétaire secours d'urgence. Par le passé ces crédits avaient été utilisés pour aider un enfant à partir en colonie de vacances (part à charge de la famille pour l'accompagnement nécessaire dû au handicap) ou pour participer à des travaux de salle de bain rendus nécessaires. En 2020, 750 euros ont été octroyés par la commission pour permettre à une petite fille de bénéficier de cours de gymnastique et de natation adaptés à son handicap.

La Ville a la volonté que les personnes en situation de handicap aient le même accès aux droits que tout autre administré septémois. En 2016, la mise en place de la commission accessibilité a permis d'engager un travail sur cette question : l'accès physique aux E.R.P et l'accès aux droits pour tous.

IV- Les Recettes du CCAS :

Elles sont constituées pour l'essentiel par la subvention communale car le CCAS est le principal acteur de la politique municipale de solidarité et de lutte contre l'exclusion pour tous nos administrés fragilisés. Cette subvention d'équilibre devrait s'élever à plus de **66 254,39 €** pour 2022.

La ville octroie également 1/3 du produit de la vente de concessions funéraires soit en prévisionnel pour 2022, **5 000 euros**.

Le Conseil Départemental attribue une dotation de **4 604 €** pour les dossiers d'aide sociale que le service instruit. Ce montant est immuable depuis de nombreuses années, le montant prévisionnel demeure donc inchangé pour 2022.

Le Conseil Départemental nous octroie un financement pour le suivi des mesures ASELL que nous estimons à **30 000 euros**.

Le produit de la régie pour la vente de repas pour les espaces seniors s'est élevé à 13 125,00 euros en 2020, 67 914,00 euros en 2019 et 70 429,40 en 2018. En 2021, en raison de la fermeture des espaces, cela n'a représenté que 13 125,00 euros.

En 2022, la prévision de recettes s'établit à **11 960 euros**

Le produit de la participation à la téléassistance est estimé à **13 000 euros** en 2022.

Il faut enfin noter que le CCAS intègre chaque année son résultat reporté lors du vote du Budget Primitif qui s'élève pour cet exercice à **57 181,61 euros**.

V- Rappel succinct des actions menées par la Ville en matière d'action sociale :

A - Situation de l'emploi et de la formation et perspectives

Dans un contexte de chômage élevé, l'accès à l'emploi constitue une préoccupation majeure des français. Même si l'emploi n'est pas une compétence communale, la Ville est en première ligne pour répondre aux attentes de ses concitoyens et favoriser le retour à l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi en décembre 2021 : 734 (405 hommes et 329 femmes). 546 personnes sont indemnisables et 188 non indemnisables.

Les Rencontres Emploi formation ont dû être annulées en 2021, toujours en raison de la crise sanitaire et ce malgré l'engagement sans faille de nos partenaires. Le format des événements a été revu :

1. La place de l'Emploi sous l'égide de Pôle emploi et les jobs d'été :

La place de l'emploi a eu lieu le 23 septembre 2021. Elle comportait un village pour le numérique, un pour la formation, un avec les employeurs et un autres avec les partenaires tels que le PLIE et le MOVE.

Job d'été et plus : 30 personnes ont été invitées à rencontrer des employeurs, parmi lesquelles 5 personnes ont été recrutées dans le secteur de l'aide à la personne.

La Place de l'Emploi et de la Formation : 125 visiteurs, dont 40 septemois. 21 personnes ont trouvé une formation (pas de données sur le nombre de recrutement).

2. Prescription au Plan Local d'Insertion Emploi :

Lorsque le CCAS reçoit des personnes en situation financière difficile, l'emploi est bien souvent au cœur du problème. Il est alors de notre rôle d'inciter ces administrés à adhérer au dispositif PLIE qui leur permettra d'être suivis par un accompagnateur à l'Emploi.

Les personnes en suivi PLIE : 30 en 2020 – 25 en 2021

L'accompagnateur à l'emploi assure des permanences les lundis, jeudis et vendredis toute la journée. Le mercredi matin une permanence est assurée au centre social de la Gavotte Peyret.

3. Prescription à la Mission Locale :

En 2021, une intervenante a assuré les permanences à la fois à l'Espace Jeunes et au Centre social de la Gavotte Peyret.

74 jeunes Septemois ont été suivis par la Mission Locale, dont 56 nouveaux entrants.

4. Prescription MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi) :

Les personnes en suivi MOVE : 40 en 2020 – 30 en 2021. L'intervenante reçoit à sa permanence à la Gavotte Peyret.

5. Les clauses sociales pour les marchés Ville :

Après plusieurs chantiers d'envergure tels que la réhabilitation de la Gavotte Peyret ou l'opération "cuisine centrale" pour la Ville, l'année 2021 n'a pas fait l'objet de marchés ayant une clause sociale. Pour 2022 le volume d'heures n'a pas encore été prévu.

B - Situation du logement et perspectives :

✓ Suivi du parc locatif social :

Depuis 2015, le service est désormais guichet d'enregistrement des demandes de logement social. L'administré septemois peut venir directement au CCAS pour faire enregistrer sa demande.

Le Service participe à toutes les commissions d'attribution afin de pouvoir soutenir les dossiers des administrés septémois.

Le service informe les usagers sur les dispositifs DALO et les dossiers Préfecture mal logés.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE LOGEMENT

470 demandes au 1^{er} janvier 2021 et 441 demandes de logement au 31 décembre 2021 sont enregistrées au CCAS dont :

- 183 demandes de septémois, ce qui représente environ 4% du nombre total de ménages septémois (4 281 ménages en 2018 – *Source INSEE*).
- 71 demandes de rapprochement familial
- 187 demandes de non septémois

Sur ces 183 demandes de septémois, nous comptons :

- 4.9 % de propriétaire
- 21.9 % de personnes hébergées
- 32.8 % de locataire parc social
- 36.6% de locataire parc privé
- 1.1% de personnes en camping
- 2.2 % de personnes domiciliées au CCAS
- 1.6 % de personnes sans abri
- 0.5 % de logement de fonction
- 0.5 % d'habitat mobile

Nota : sur le portail SNE, il existe 874 familles qui ont mentionné Septèmes-les-Vallons sur leur dossier de demande de logement en 1^{er} choix.

Au cours de l'année 2021, nous avons enregistré 37 attributions contre 45 en 2020.

La Ville réalise aussi des acquisitions dans le diffus notamment pour réhabiliter des logements dégradés afin de réaliser des réhabilitations exemplaires qui feront valeurs d'exemple. Ainsi, plusieurs appartements ont été acquis ou sont en cours d'acquisition dans différents quartiers : Notre Dame Limite, Les Caillols, Centre-Ville...

C - Petite enfance :

Les crèches municipales :

2 structures sont présentes : l'accueil Multi Accueil Collectif-Multi Accueil Familial La Ronde des Pitchouns (35 berceaux en collectif et 15 en accueil familial). L'accueil MAC La Farandole avec 56 berceaux. Les parents se disent satisfaits de la qualité d'accueil de leurs enfants.

Les produits bios sont privilégiés pour la fabrication des repas.

Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) a été revu pour prendre en compte les changements de personnel et a été expliqué aux parents lors du conseil des crèches.

Depuis 2019, La Farandole travaille les adaptations en neuro sciences.

Des travaux d'amélioration conduits par la municipalité ont lieu chaque été : réfection peinture, etc....

Les difficultés liées à la pandémie ont perduré en 2021 avec une gestion des absences à la fois des personnels et des enfants très prégnante.

Le Relais Petite Enfance

Le Relais est un espace conçu pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile, et bien entendu les enfants. Il est situé à la Bastide Valfrais, lieu déjà identifié pour la petite enfance car il regroupe le centre aéré maternel et les services de la Protection Maternelle et Infantile.

Nous comptons sur le territoire 20 assistantes maternelles agréées indépendantes. La capacité d'accueil est de 64 places d'agrément.

Des permanences administratives sans rendez-vous ont lieu tous les lundis de 14h à 16h à la Bastide Valfrais à Septèmes-les-Vallons.

Des temps d'animations collectives avec les enfants ont lieu le lundi de 9h15 à 11h, hors semaines de vacances scolaires. Les sorties en bibliothèque ont lieu en principe le mercredi matin ainsi que celles au jardin des arts. Un partenariat avec ces lieux a permis l'accueil d'enfants et de professionnels sur des temps réservés. Les sorties au jardin des arts sont fonction des expositions qui y sont présentées. Elles ont lieu sur des temps réservés hors horaires d'ouverture au public.

Durant l'année 2021 comme en 2020, il n'a pas été possible de réunir les assistantes maternelles ni de maintenir les différentes sorties bibliothèque et Jardin des arts.

Le Relais Petite Enfance permet aux assistant(e)s maternel(le)s de sortir de leur isolement et aux parents en recherche d'un mode de garde de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le CCAS participe au comité de pilotage du Relais afin de connaître les évolutions et de participer à l'élaboration des perspectives à venir. Il est envisagé d'augmenter le temps de présence du RPE sur une demi-journée supplémentaire afin de favoriser le développement des ateliers.

La convention a été renouvelée en 2019 et ce pour 4 ans.

Le Café Poussette :

Le Café poussette septémois est un espace d'échange, convivial, d'information et de rencontre entre parents.

Il s'adresse aux femmes enceintes, parents d'enfants de 0 à 3 ans et leurs proches qui souhaitent rencontrer d'autres parents. Les rencontres ont lieu à la Bastide Val Frais, espace identifié dans le domaine de la Petite Enfance puisque le bâtiment est également occupé par le Relais Petite Enfance et par la Protection Maternelle Infantile. Le 1^{er} Vendredi du mois en matinée a été choisi. L'animation est assurée par l'association Accompagnement Action Initiative .

Thèmes 2021 :

- parents, grands-parents, la place de chacun
- l'éducation positive
- le stress, utilisons nos ressources
- jeux et activités selon l'âge
- les écrans, parlons-en

Le Café poussette a souffert d'un manque de participants sans doute lié à la crise sanitaire. Nous espérons qu'il prendra un nouvel essor en 2022. La convention est renouvelée jusqu'en décembre 2024.